

**cndp**

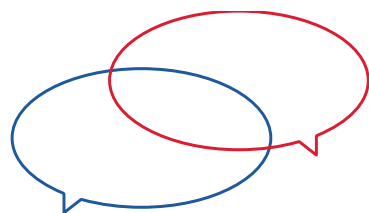
Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DES GARANTS

Deuxième Révision  
du SAGE de la Drôme  
Concertation préalable

25 mars – 6 avril 2019

Jean-Luc CAMPAGNE  
Jacques FINETTI  
Désignés par la Commission nationale  
du débat public



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

Le 5 mai 201

# Bilan des garants

## Deuxième Révision du SAGE de la Drôme

25 mars – 6 avril 2019

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION .....	7
CONTEXTE DU PROJET.....	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION .....	13
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	18
Organisation retenue et réalisée par le maître d'ouvrage: .....	18
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION .....	20
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation .....	20
Évolution du projet résultant de la concertation: .....	21
AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	24
Une volonté d'ouverture de la CLE: .....	24
Un processus calibré en fonction aux contraintes de temps et de mobilisation:.....	24
Une communication large et complète:.....	25
Une mobilisation en demi-teinte mais une réelle participation:.....	25
Une animation laissant place à l'expression de chacun: .....	25
Une prise en compte des recommandations des garants:.....	26
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE .....	27
Rendre compte du destin des produits de la concertation préalable: .....	27
Permettre le suivi des avancées de la démarche de révision et de la mise en œuvre du projet:....	27
Imaginer des façons de prolonger la dynamique participative: .....	27
Renforcer la visibilité des apports du SAGE sur le territoire en cohérence avec d'autres dispositifs:.....	28
LISTE DES ANNEXES .....	29

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

Commission Locale de l'Eau (CLE) / Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et ses affluents (SMRD)  
structure porteuse du SAGE Drôme.

1 Rue de la République, 26340 Saillans

Représenté par son Président Mr Gérard Crozier

- **CONTEXTE :**

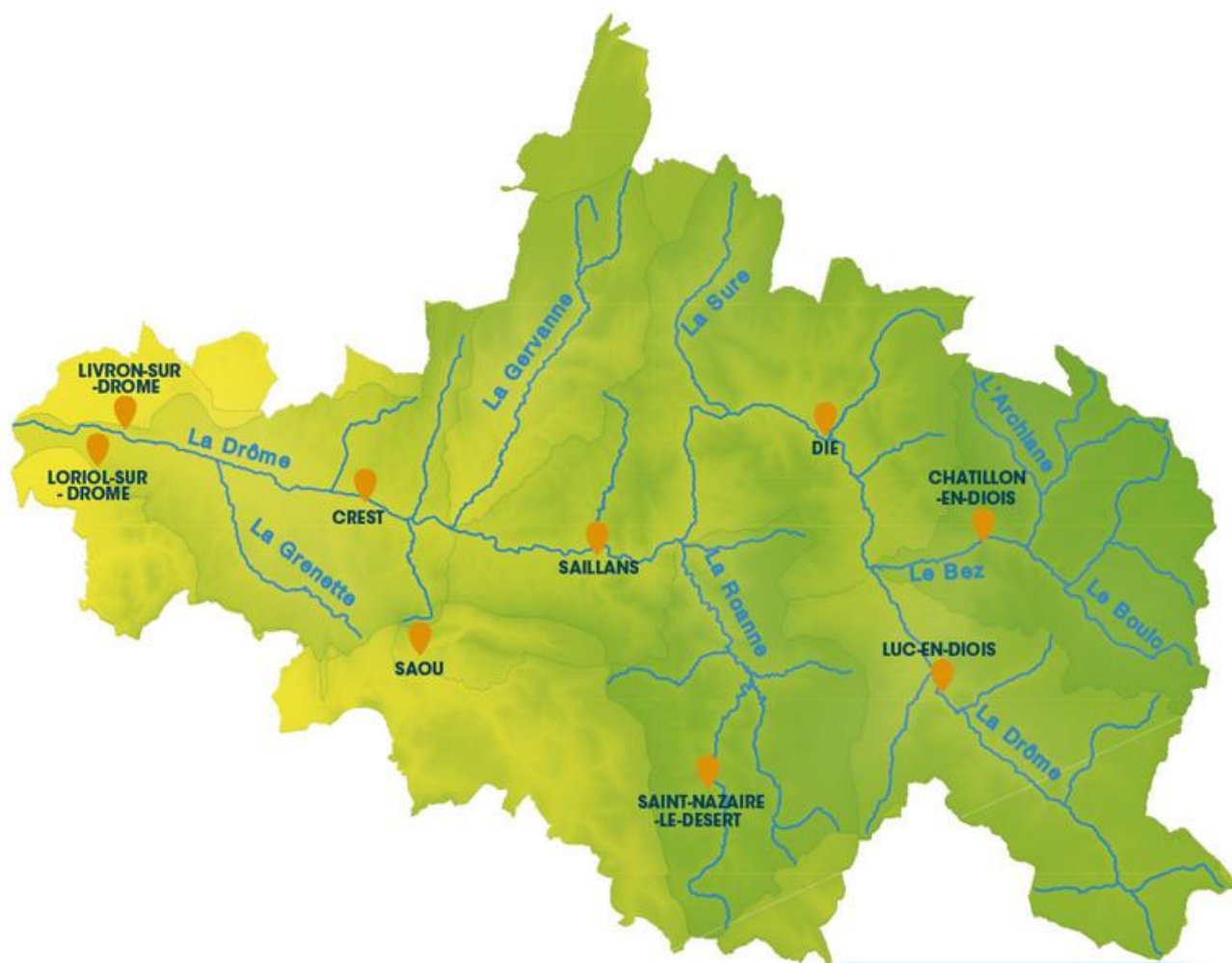
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Drôme est le premier SAGE en France approuvé en 1997, révisé en 2009, il bénéficie d'une expérience importante en matière de participation et de concertation dans le cadre du projet SPARE mené à bien entre 2015 et 2018.

A la demande de la CLE le SAGE est entré en révision depuis avril 2018.

De l'avis général le SAGE est une marche innovante dans la vallée de la Drôme adossé à un travail remarquable de la CLE, du SMRD et de son équipe.

Son grand mérite est d'avoir permis de mettre les parties prenantes autour de la table, de casser les groupes de pression et permettre la discussion pour consentir des compromis. La CLE, créée en 1993, est ainsi légitimée par tous en tant qu'instance de dialogue entre l'ensemble des acteurs et vue même par certains comme un véritable "parlement local de l'eau".

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION et CARCTERISTIQUES :**



• OBJECTIFS :

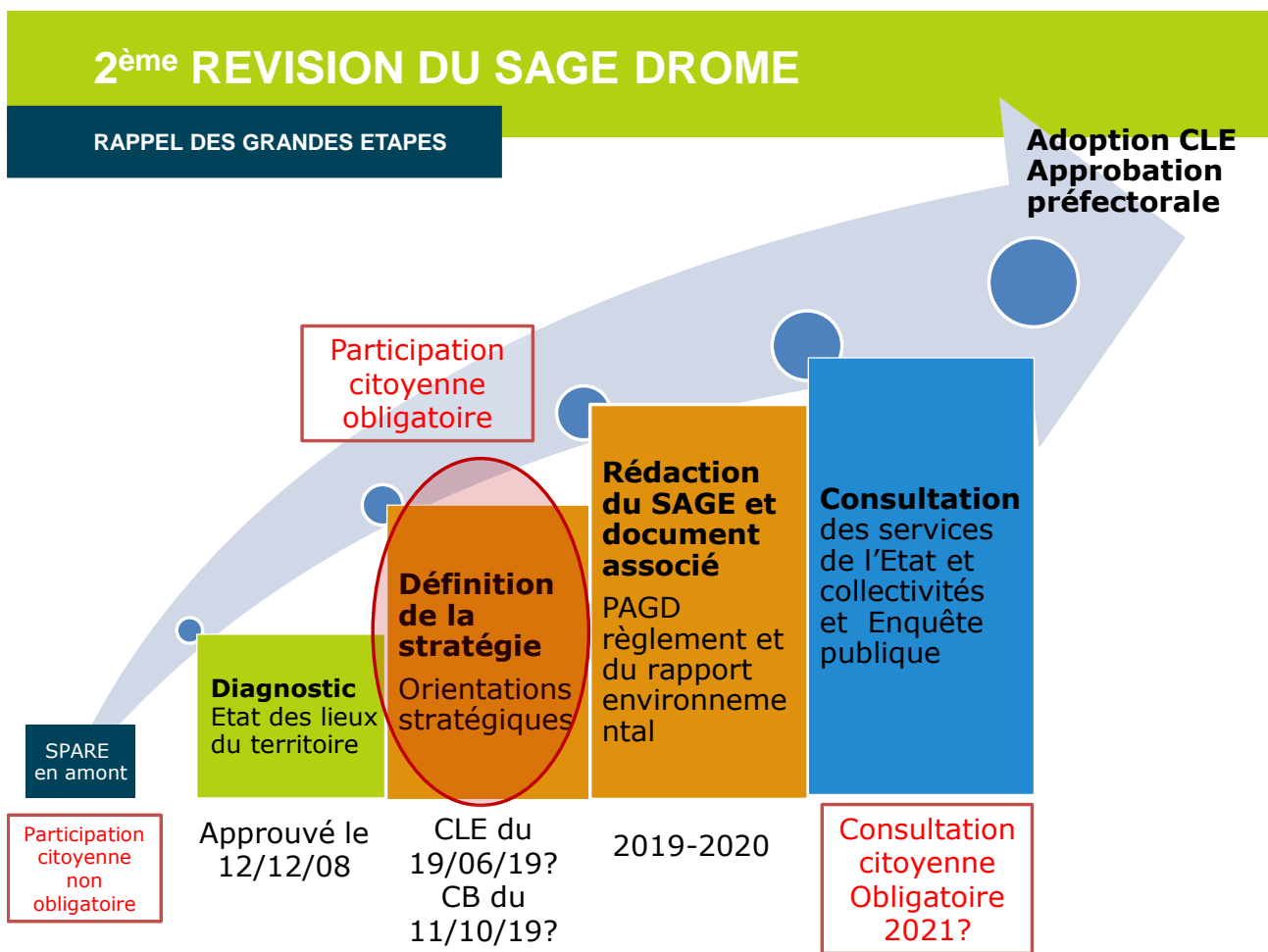
Le SAGE Drôme (**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Drôme et de ses affluents**) est entré officiellement en révision en avril 2018. L'**état des lieux du bassin versant** actualisé a été approuvé par la CLE (Commission locale de l'eau) en décembre 2018. Il contient la description complète des usages ainsi que l'analyse de l'état des cours d'eau et de la ressource sur plusieurs années. Complété par les résultats du projet SPARE, il va permettre de mettre à jour les **défis du territoire en matière de gestion de l'eau et des rivières pour aujourd'hui et pour les générations futures**. C'est ensuite dans le SAGE qu'ils seront détaillés.

Les membres de la CLE ainsi que l'équipe du SMRD, qui en fait le secrétariat, ont commencé ce travail et réfléchissent à ce que pourraient être les grands enjeux du futur SAGE, ses objectifs et les différentes actions à réaliser pour les atteindre.

Depuis le 4 octobre 2018, une **étape de concertation préalable** en amont de la révision des SAGE est devenue obligatoire.

Convaincue de l'intérêt de travailler avec les citoyens, la CLE y voit l'opportunité de solliciter à nouveau les citoyens pour co-construire les orientations stratégiques de ce nouveau SAGE.

- **CALENDRIER ENVISAGÉ :**



# CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation : 19 novembre 2018
- Désignation des garants : 5 décembre 2018
- Dates de la concertation : 25, 27, 29 mars et 6 avril 2019
- Publication du bilan : 6 mai 2019

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- les 83 communes du bassin versant.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 25 000 exemplaires du bulletin d'information
- 250 tracts distribués
- 50 affiches mises à disposition
- 480 mailings
- 1 conférence de presse.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions ateliers thématiques
- 1 atelier de co-construction

- **PARTICIPANTS :**

- 196 connexions au site Internet du Syndicat au cours du mois de mars 2018 (mois au cours duquel ont eu lieu les trois rencontres locales), et 146 au cours du mois d'avril
- Une contribution écrite
- 74 participants aux ateliers

# CONTEXTE DU PROJET

## 1. Perception de la démarche de révision du SAGE de la Drôme :

Le SAGE Drôme est le premier SAGE en France approuvé 1997, révisé en 2009, il bénéficie d'une expérience importante en matière de participation.

De l'avis général le SAGE est une marche innovante dans la vallée de la Drôme, adossé à un travail remarquable de la CLE, du SMRD et de son équipe.

Son grand mérite est d'avoir permis de mettre les parties prenantes autour de la table, de casser les groupes de pression et permettre la discussion pour consentir des compromis. La CLE, créée en 1993, est ainsi légitimée par tous en tant qu'instance de dialogue entre l'ensemble des acteurs et vue même par certains comme un véritable "parlement local de l'eau".

Toutefois on notera que le SAGE peut être vu comme un outil :

- difficilement appropriable par le citoyen
- perçu exclusivement à travers la notion de contraintes (par ex volume prélevables)
- ne prenant pas suffisamment en compte les attentes des acteurs de la partie amont du territoire ou pour le moins la prise en compte de problématiques différentes dans les secteurs amont, moyen et aval du bassin. Ce point est souligné par le déséquilibre de représentation des territoires au sein de la CLE.

### 1.1. Appropriation par les acteurs :

De manière générale l'appropriation du SAGE par les différents acteurs au sein de la CLE est perçue comme relativement bonne, même si certaines associations considèrent qu'il y a encore de trop forts lobbys pour mettre en pratique les "bonnes résolutions" du SAGE.

De ce point de vue le SMRD a un rôle de facilitateur pour favoriser cette appropriation dans le cadre des échanges au sein de la CLE.

Sur le terrain, l'appropriation est jugée comme étant à géométrie variable, dépendante du niveau d'information / sensibilisation sur la problématique :

- La connaissance des dispositions du SAGE est liée aux usages et aux responsabilités.
- Mais souvent, il est souligné une méconnaissance du fonctionnement de la rivière et des problématiques de sa gestion par la plupart des habitants.

La participation des représentants des différents acteurs au sein de la CLE est jugée globalement satisfaisante ... Mais, dans les espaces de dialogue citoyens organisés sur le territoire (comme cela a pu être le cas au cours des trois années précédente dans le cadre du programme SPARE) la participation des acteurs de terrain ("qui vivent de et avec la rivière") est jugée insuffisante. Pour certains, des questions doivent se poser sur ce qui fondent l'intérêt du public à participer...



## 1.2. Intérêt d'une révision du SAGE et d'un nouveau cap :

Les points de vue à ce niveau sont "assez" divergents, tout du moins, ils traduisent les attentes et besoins des groupes d'intérêt concernés :

- Pour les Associations de protection de la nature et l'administration : il faut évoluer dans le niveau d'exigence, mettre des plans d'actions nouveaux visant l'amélioration de la qualité de l'eau, la diminution des volumes prélevés, la prise en compte des zones humides, la gestion des ripisylves, la gestion des crues, maîtrise de pression du tourisme...
- Pour les lobbies : il s'agit d'une actualisation nécessaire au plan réglementaire, mais il n'y a pas lieu d'en faire une révolution...
- Pour les associations de riverains : Il est important de mieux intégrer la dimension humaine dans le SAGE, notamment de considérer les besoins des agriculteurs (en particulier ceux qui subissent les problématiques d'érosion des berges, d'entretien de la ripisylve ou d'inondation,...) et de questionner certaines contraintes jugées trop fortes.
- Certains y voient l'occasion de rapprocher le citoyen de la gestion des ressources locales et de permettre une meilleure prise en compte des besoins locaux, intérêt de la participation pour enrichir le SAGE.

Quelques-uns mettent en avant la plus-value d'une approche globale et transversale et l'importance d'articuler les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

D'autres suggèrent que la révision du SAGE soit l'occasion de renforcer les partenariats locaux (opération d'entretien) et les contributions possibles des divers usagers (contribution des structures proposant des activités de pleine nature à l'aménagement des passes à canoë par exemple,...).

Enfin, il est souligné qu'il ne faut pas perdre de vue le cadre dans lequel s'inscrit le SAGE et les exigences auxquelles il doit répondre (SDAGE). Des complémentarités peuvent exister avec d'autres dispositifs d'aménagement / de gestion du territoire mais il faut clarifier ce à quoi répond le SAGE.

## 1.3. Craintes exprimées par rapport à cette deuxième révision et de son processus de concertation :

On note un certain scepticisme des interlocuteurs sur ce que la concertation peut produire. Pour autant s'il est utile de réviser il faut que la concertation soit constructive.

Sur ce point s'expriment diverses craintes, en particulier :

- Les débordements, parfois difficiles à gérer.
- Une participation biaisée par une représentation inéquitable des acteurs avec un manque de mobilisation de certains (agriculteurs riverains notamment), et une présence insuffisante des acteurs économiques (agriculture, tourisme,...), face aux représentations qui sont portées par ailleurs (liées à la rivière comme élément important du cadre de vie et de l'environnement local).
- Le risque d'un essoufflement par manque de concret (reproche fait par certains au dispositif de concertation mis en place dans le cadre du programme SPARE).

- Un décalage entre les propositions issues du dispositif participatif et les dispositions du SAGE (qui pourraient ne pas être en phase avec les réalités du terrain), ou une filiation insuffisante des orientations avec les éléments issus de l'état des lieux (avec des propositions "hors cadre")
- Une confusion entre les concertations menées dans le cadre du programme SPARE et la révision du SAGE et de ce fait, la crainte de "refaire le projet SPARE" en partant d'un processus trop ouvert, d'où l'importance pour certains de privilégier la consultation les orientations stratégiques prédéfinies par la CLE.
- Un retard sur le calendrier initialement prévu
- Un questionnement sur la validité des informations recueillies auprès de la population en raison d'un manque de culture du fonctionnement de la rivière.

Des craintes sont aussi exprimées sur le lien à la décision et à la traduction opérationnelle des orientations définies. Elles concernent :

- Un questionnement sur la représentation des acteurs de l'amont au sein de la CLE et donc sur le "bon équilibre" de la décision.
- Un passage à l'action difficile en raison d'une interprétation trop rigide de la loi sur l'eau et in fine le manque de traduction concrète. Cet aspect est d'ailleurs vu comme un frein à la mobilisation.

## **2. Besoins exprimés sur la mise en place de l'organisation de la concertation par les acteurs:**

### **2.1. L'organisation**

Plusieurs soulignent que la participation doit associer des citoyens et pas des représentants d'organisations ou de postures car cela ferait double emploi avec la CLE dont c'est le rôle et où peuvent s'exprimer et débattre les experts.

De l'avis général il ne faut pas organiser de grandes messes où seuls certains s'expriment, mais de travailler par petits groupes sur des thématiques précises, et/ou par bassin versant et /ou territoires avec une synthèse globale finale, et/ou par corps de métiers.

Un point important pour beaucoup est de motiver pour mobiliser :

- Travailler sur la communication : besoin d'un travail précis et motivant pour solliciter la participation, en mettant en avant la plus-value attendue par rapport à ce qui a déjà été fait (ne pas oublier que la participation a été largement sollicitée dans le cadre de SPARE).
- Montrer l'articulation SAGE / GEMAPI.

D'un point de vue partagé, cela implique d'être transparent sur ce que peut faire le SAGE et sur ce qu'il ne peut pas faire et dans le second cas identifier les complémentarités possibles avec d'autres outils (SCOT,...)

Une préoccupation concerne l'équilibre des représentations dans le processus de participation. Pour favoriser cet équilibre, la proposition est faite de s'appuyer sur des relais pour mobiliser les riverains, les acteurs économiques,...

Plusieurs font part de leur souhait d'une information large par voie de presse, la radio, Internet... pour mobiliser.

Certains proposent d'offrir la possibilité de remettre des contributions par internet.

Il est souhaité la transmission des éléments de connaissance (état des lieux,...) pour développer la culture du fonctionnement de la rivière et plusieurs insistent aussi sur le besoin favoriser une meilleure connaissance des usages, pratiques ou réalités de la vie au bord de la rivière.

Il est noté aussi le besoin de suivre et d'articuler les démarches menées en termes de participation, notamment de faire en sorte de réinvestir les acquis du programme SPARE, mais aussi par la suite de poursuivre d'une manière ou d'une autre la participation citoyenne. Pour autant, il est jugé nécessaire de bien distinguer cette concertation de la consultation SPARE; et d'éviter que ce soient les mêmes intervenants

Il est suggéré enfin de mettre en avant le principe d'un suivi de l'ensemble du processus pour favoriser les avancées collectives.

## 2.1 L'animation des échanges

Il est jugé important de bien donner le cadre du déroulement des échanges :

- Besoin de règles, d'un contrat relationnel (écoute et respect mutuel, principe d'échange).
- Importance de cadrer les débats mais ne pas hésiter à poser les problèmes.
- ... Pour autant, dépasser les positions de principe d'organisations pour permettre l'expression des visions propres portées par les citoyens.
- Être très simple et se mettre à la portée des gens.
- Être à l'écoute.
- Incrémenter la connaissance des uns et des autres pour renforcer une culture commune
- Partir du global (thèmes généraux) pour aller vers les spécificités locales
- Répondre au besoin d'approche concrète
- Donner un cadre également pour la diffusion de documents : pas de diffusion de documents collectifs de travail avant qu'ils ne soient finalisés.

## 2.2. La prise en compte des résultats de la concertation?

Une bonne synthèse et une explication des choix stratégiques retenus au final et le besoin d'un langage clair et "vrai" dans la traduction écrite du SAGE sont soulignés.

Souvent revient l'importance de bien considérer et prendre en compte les besoins locaux, ce qui est précisé comme suit :

- Adapter les contraintes aux réalités locales en tenant compte des usages et des pratiques (acteurs de l'amont du bassin, problématique inondation en aval).
- Faire en sorte que les éléments qui ressortent du processus participatif soient pris en compte :
- Élargir le champ des possibles : introduire de la souplesse dans le cadre, penser les façons de procéder

Enfin quelques-uns insistent aussi sur le besoin d'être clair avec les participants sur le processus de décision et ses diverses contraintes avec :

- Des marges de manœuvre (qui se réduisent)
- Le cadre de la loi : les exigences auxquelles on ne peut déroger
- ... Et le filtre lié à la question du financement (question des choix et des arbitrages) :

### **2.3. Les thèmes abordés au cours du processus de concertation?**

Les thématiques évoquées sont évidemment fonction des centres d'intérêt des différents acteurs. Elles sont dans la continuité de ce qui a déjà été fait : gestion des atterrissements, de la nappe d'accompagnement, préservation des captages d'eau, des continuités écologiques,...

De manière plus précise on note les attentes suivantes :

- La gestion quantitative ressource / prélèvements (partage de l'eau)
- La préservation des ressources en eau potable stratégiques
- La restauration du bon fonctionnement des milieux en lien avec les services rendus: qualité de l'eau, régulation des inondations.
- La prise en compte des zones humides
- La gestion des impacts de la fréquentation touristique
- La gestion des ripisylves

... Et des attentes plus précises liées au besoin de prise en compte de préoccupations locales :

- Limitation de l'érosion des berges, problématiques d'incision de la rivière
- Définition de l'espace fonctionnel de la rivière (en lien avec les possibilités de mise en place de travaux),
- Question de la prise en compte de l'incidence de certaines actions menées par ailleurs sur l'érosion des berges,...
- Protection contre les inondations,
- Problématique de la viabilité / du maintien / du développement de la petite hydraulique, entretien de la végétation des berges,...

# DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

## 1. Recommandations pour l'organisation de la concertation:

Au vu de ce que nous avons pu entendre des différentes parties prenantes et en particulier des associations engagées sur le territoire, et compte tenu des contraintes réglementaires et administratives complexes et pour certaines nouvelles qui fixent un cadre précis au contenu des SAGE, afin de garantir une concertation efficace nous avons transmis au SMRD les recommandations suivantes:

### 1.1. Public cible

Étant donné la représentation des acteurs organisés (représentants professionnels, associations,...) au sein de la CLE, espace de dialogue et de décision légitime, nous recommandons que les personnes invitées à la concertation préalable le soit en tant qu'habitants et acteurs du territoire (citoyens et socioprofessionnels,...). Il s'agit d'élargir la participation à un cercle plus large, sans inviter telle ou telle catégorie d'acteurs et de limiter les postures.

Pour autant, si l'invitation des organisations représentantes au sein de la CLE n'est pas à rechercher, le SMRD a tout intérêt à prendre appui sur ces acteurs organisés pour relayer largement l'information.

### 1.2. Objectif

Pour favoriser la participation dans le cadre de la révision du SAGE, il nous paraît judicieux de faire valoir un principe de co-construction (la CLE restant bien sûr décisionnaire), cette ambition se justifie d'autant plus selon nous que de nombreux temps d'échanges ont été organisés les deux années précédant la révision du SAGE dans le cadre du programme SPARE, et ont permis de contribuer à une culture de la participation. Nous proposons donc l'objectif suivant: **Co-élaborer des propositions pour la formulation des orientations stratégiques du SAGE, en prenant appui à la fois sur les besoins des habitants et acteurs du territoire et sur les éléments d'état des lieux.**

In fine, dans cette optique, il s'agit bien de proposer, si besoin, des alternatives, au cadre stratégique issu des premières réflexions de la CLE, ces propositions ayant bien sûr vocation à être soumises à la CLE.

### 1.3. Objet

#### a. Cadre général

Compte tenu des diverses contingences et obligations afférentes à l'outil SAGE, il est nécessaire de bien clarifier, dès le commencement du processus, et y compris dans les éléments de communication, ce qu'est / ce que peut faire le SAGE et ce qu'il n'est pas. Il convient aussi d'être transparent sur les marges de manœuvre réelles ; autrement dit de préciser les différents sujets du dialogue.

Ce faisant, la présentation des éléments de cadrage peut aussi expliquer les complémentarités possibles avec d'autres dispositifs de gestion ou d'aménagement du territoire (GEMAPI, SCOT,...). Cela peut permettre de donner une suite à des propositions qui ne rentreraient pas dans l'objet du SAGE.

#### **b. Thématiques abordées pendant la concertation:**

**La concertation doit être la plus ouverte possible** et ne pas exclure des sujets qui peuvent paraître essentiels aux populations.

La limite de l'exercice est dans les contraintes règlementaires associées au SAGE.

Nous avons noté quelques thèmes qui nous paraissent constituer les enjeux fondamentaux:

- La gestion quantitative ressource / prélèvements (partage de l'eau)
- La préservation des ressources en eau potable stratégiques
- La restauration du bon fonctionnement des milieux en lien avec les services rendus: qualité de l'eau, régulation des inondations.
- Zones humides
- Tourisme
- Ripisylves

Il convient aussi de ne pas exclure des points plus précis liés à des préoccupations locales:

- Érosion des berges, problématiques d'incision de la rivière
- Définition de l'espace fonctionnel de la rivière (en lien avec les possibilités de mise en place de travaux),
- Question de la prise en compte de l'incidence de certaines actions menées par ailleurs sur l'érosion des berges,...
- Protection contre les inondations,
- Problématique de la viabilité / du maintien / du développement du petite hydraulique
- Entretiens de la végétation des berges,...

Bien entendu, les grands sujets identifiés à l'échelle du bassin versant de la Drôme et les besoins plus locaux sont liés, les seconds venant préciser à l'échelle locale les premiers. Pour permettre de bien articuler ces deux niveaux, il nous semble opportun de veiller au croisement des éléments d'état des lieux avec les préoccupations locales. Une façon de procéder pour éviter d'imposer d'entrée de jeu un cadre technique peut être de présenter ces éléments d'état des lieux après un premier temps d'expression des représentations de chacun des participants sur la situation locale.

#### **1.4. Documents mis à la disposition du public:**

Le SAGE est un outil complexe qui peut apparaître loin des préoccupations d'un public non averti.

Les documents devront s'attacher à vulgariser au mieux toutes les thématiques en évitant les notes techniques et le vocabulaire spécialisé, que ce soit pour la présentation de l'état des lieux, des enjeux majeurs, que le contenu de la concertation et des thèmes de réflexion qui la structureront.

Il s'agit à la fois de permettre au public:

- d'acquérir la connaissance suffisante pour développer une culture du fonctionnement de la rivière
- de comprendre et donc d'accepter le périmètre possible de cette concertation rapporté aux contraintes réglementaires pour éviter les frustrations sur certains sujets.
- de comprendre la différence entre SPARE et la concertation SAGE

### **1.5. Diffusion de l'information:**

**La concertation est ouverte à tous les citoyens.** Il faut donc faire en sorte qu'ils soient en mesure d'être informés de l'organisation de cette concertation.

Pour cela il convient d'employer les moyens de diffusion presse, radio locale, Internet (réseaux sociaux...), campagne d'affichage et tous lieux connus pour être fréquentés par la population.

Afin de motiver la population et les acteurs du territoire à participer on pourra s'appuyer sur les relais d'influence associatifs locaux susceptibles d'implémenter la participation citoyenne.

Enfin il convient de communiquer l'information aux différents acteurs locaux, dont bon nombre sont aussi membres de la CLE afin qu'ils puissent disposer de la même information et de pouvoir la relayer auprès de leurs adhérents, population dont ils sont les élus, ou des composantes sociales professionnelles qu'ils sont sensés représenter.

### **1.6. Organisation géographique**

**Localisation:** Le bassin de la Drôme se partage en trois secteurs (amont, médian, aval) avec des enjeux et de populations très différents réparties sur 83 communes.

Il convient de prendre en compte cette notion et de rapprocher la concertation des citoyens et des enjeux spécifiques à leur territoire.

Nous préconisons donc que le premiers temps de concertation soit partagé sur les trois secteurs et qu'en deuxièmes temps une synthèse globale soit effectuée en présence de représentants des trois secteurs. L'échelle de sous bassin versant apparaît particulièrement pertinente, tant par les problématiques mises en avant par les acteurs, qui apparaissent assez différentes d'un secteur à l'autre du SAGE, que par la géographie du territoire qui peut constituer un frein à la mobilisation (temps de trajet).

Si l'organisation de réunions à l'échelle de sous territoire paraît donc adaptée, elle ne peut se suffire car le SAGE, s'il comporte des spécificités par sous bassin versant, il est aussi un document global avec des prescriptions pour l'ensemble de son périmètre. Dans l'idéal, dans une visée de co-construction, la combinaison des deux échelles est à rechercher : avec un travail à l'échelle des sous bassins au plus près des réalités territoriales, puis une convergence à l'échelle du bassin de la Drôme pour rechercher la cohérence de la vision stratégique.

## 1.7. Organisation des réunions:

### a. Organisation des échanges

Nous recommandons une organisation des échanges par petits groupes – ateliers – alternant avec des temps de mise en commun en plénière, et permettant l'expression de tous autour de thématiques précises avec possibilité de faire évoluer les thèmes abordés en fonction du besoin d'animation ou des souhaits de participants.

Il conviendra de :

- Définir les règles d'un contrat relationnel (écoute et respect mutuel, principe d'échange).
- Cadrer les débats mais ne pas hésiter à poser les problèmes.
- Dépasser les positions de principe d'organisations pour permettre l'expression des visions propres portées par les citoyens.
- Être très simple et se mettre à la portée des gens.
- Être à l'écoute des visions et savoirs portés par chacun.
- Incrémenter la connaissance des uns et des autres pour renforcer une culture commune que ce soit par la présentation d'éléments ou le croisement des points de vue.
- Partir du global (thèmes généraux) pour aller vers les spécificités locales
- Préciser les règles de diffusion des documents : pas de diffusion de documents collectifs de travail avant qu'ils ne soient finalisés.

Nous pensons aussi nécessaire de mettre à disposition du public une boîte mail spécifiquement dédiée afin de pouvoir collecter les contributions d'un public qui souhaite participer mais qui en est empêché. Nous avons conscience que ce moyen peut générer beaucoup de documents à traiter avec de nombreux hors sujet, mais c'est aussi un moyen de s'affranchir pour partie de la difficulté liée à la taille du territoire.

On peut également mettre en avant quelques grands principes qui nous paraissent essentiels à une bonne avancée du processus :

- Viser une logique de co-construction : Les entretiens que nous avons eus nous renforcent dans l'idée que la plus-value d'une telle concertation préalable est de permettre l'adéquation du projet aux réalités du terrain. Il nous semble qu'un principe de co-élaboration de propositions est le plus approprié.
- En tant qu'animateur, se centrer sur l'animation et faire valoir une posture de neutralité : Pour le SMRD, si c'est ce principe de co-construction qui est visé, il ne s'agit pas de porter les propositions issues de la réflexion de la CLE à consultation... Ces propositions pourront néanmoins être présentées pour voir ensuite collective les ajustements ou alternatives à apporter.
- Mettre en avant le principe d'un engagement au suivi du processus : du côté des participants, l'objectif de production collective implique, dans la mesure du possible un engagement dans le suivi du processus. Ce principe serait à expliciter dès le départ.



## b. Organisation du déroulement

Un principe de co-construction implique une logique de progression par étape, qui permet de réinvestir les avancées collectives de l'étape précédente. C'est pourquoi la proposition d'un premier cycle de réunion territoriale suivi d'une réunion de mise en commun et de convergence des propositions stratégiques semble la plus appropriée.

Nous pensons nécessaire de procéder à deux temps à l'échelle territoriale pour permettre un premier temps d'expression et de compréhension des différents besoins, puis un second temps pour la coproduction de propositions. Dans l'idéal, il s'agirait de deux rencontres successives mais, compte tenu des contraintes de temps que cela peut représenter et des difficultés de mobilisation de certaines personnes, d'autres formules sont envisageables comme par exemple l'organisation d'une seule rencontre plus longue en deux temps. Cette deuxième option est moins favorable à l'appropriation, les participants pouvant avoir besoin de prendre le temps de la réflexion ou de solliciter un éclairage complémentaire.

Pour la dernière rencontre, à l'échelle du bassin de la Drôme, il faudra veiller aux possibilités de participation des personnes présentes dans les réunions à l'échelle territoriale, pour permettre de faire valoir la diversité des regards dans le processus de convergence.

## c. Grandes étapes du processus

### A l'échelle des sous bassins :

- Contribuer à une culture commune de la rivière et à l'interconnaissance et à la compréhension mutuelle des acteurs du bassin, des pratiques, usages et des besoins des uns et des autres.
- Partager les différentes visions et savoirs sur la rivière pour forger une vision commune.
- Transmettre de manière synthétique les éléments issus de l'état des lieux
- Co-élaborer des propositions :
  - Identifier les grands enjeux partagés en essayant de prendre en compte la diversité des besoins exprimés
  - Définir collectivement des propositions stratégiques pour répondre à ces enjeux en resituant le périmètre et la portée du SAGE

### A l'échelle du bassin de la Drôme :

- Permettre à chacun de mieux comprendre les problématiques, besoins et propositions des trois sous bassins
- Croiser ces différentes propositions avec les éléments stratégiques issus de la réflexion de la CLE **puis collectivement, travailler sur des propositions d'enrichissement / d'ajustement / de précision** de ces orientations.

## 1.8. Le bilan et la prise en compte des résultats de la concertation:

La crédibilité d'une concertation tient pour l'essentiel de la qualité de prise en compte des contributions.

Il est donc essentiel qu'il soit précisé au préalable la manière dont sera construit le bilan de la concertation et comment seront pris en compte les conclusions tirées et en particulier que le rejet de certaines propositions devra être explicité et dûment motivé.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

### Organisation retenue et réalisée par le maître d'ouvrage:

#### 1. Actions de communication et de mobilisation :

- **Du 4 au 16/02/2019** : distribution de la lettre d'information du SMRD Inf'EauDrom distribuée à 25000 exemplaires sur le bassin avec une page dédiée sur 4 pages (joint en annexe1)
- **Le 26/02/2019** : Mailing à destination des 83 communes, 3 intercommunalités, membres de la CLE, membres du comité syndical du SMRD, participants de SPARE qui souhaitent continuer à faire partie du listing (483 destinataires) (joint en annexe 2)
- **Du 26/02/2019 au 15/03/2019** : Publicité payée sur Facebook <https://www.facebook.com/SMRDDrome/>
- **Le 06/03/2019** : envoi d'un mail aux membres du bureau de la CLE pour solliciter leur présence aux réunions publiques
- **Le 08/03/2019** : envoi d'un communiqué de presse à toute la presse locale (écrite, numérique et radio) (joint en annexe)
- **Le 09/03/2019** Impression et distribution de 250 flyers (joint en annexe 3)
- **Le 09/03/2019** Impression et distribution de 50 affiches
- **Le 11/03/2019** : conférence de presse à Allex (personnes présentes : C. Fermond, C. Petitjean, relation presse, Dauphiné Libéré, France Bleu, Le journal du Crestois, le journal du Bec) (dossier de presse en annexe 4)
- **Mise en ligne du projet** et des documents sur le site du SMRD avec adresse mail Internet pour permettre les contributions électroniques

#### 2. Processus de concertation :

- **1er cycle de réunions délocalisées**: Expression des représentations, présentation de l'état des lieux, formulation des défis. avec 4 grands thèmes : le partage de l'eau, l'eau potable pour le futur, les intérêts d'avoir des milieux en bon état, les activités de loisirs.
  - o **Le 25/03/2019** : réunion « Drôme aval » à Livron sur Drôme

- **Le 27/03/2019** : réunion « Drôme moyenne » à Aouste sur Sye
  - **Le 29/03/2019** : réunion « Drôme amont » à Recoubeau
  - **Le 03/04/2019** Restitution par mail aux participants du 1er cycle de réunions des notes et propositions recueillies et invitation à participer au 2<sup>ème</sup> cycle.
- **2<sup>ème</sup> cycle de réunion échelle bassin versant**: Mise en commun du travail local, formulation des défis du bassin versant et confrontation avec les orientations stratégiques V0 préparées par la CLE
- **Le 6/04/2019** : réunion de synthèse à Espenel

### 3. Organisation des rencontres par sous-bassin (premier cycle de réunions) :

- Premier temps :
  - 18h00 : Accueil
  - 18h10 : Présentation du territoire et des grandes étapes de la révision du SAGE (équipe du SMRD), puis réponses aux demandes de précision ou de clarification
  - 18h40 : Présentation de l'état des lieux du territoire (équipe du SMRD), puis réponses aux demandes de précision ou de clarification – 30'
  - 19h15 : Café concerté sur les défis pour l'eau du territoire (facilitation externe) – 1h
    - Thèmes abordés : le partage de l'eau, l'eau potable pour le futur, les intérêts d'avoir des milieux en bon état, les activités de loisir
    - Expression des besoins, des suggestions
- 20h20 : Pause repas
- Second temps
  - 21h00 : Synthèse des productions et échanges (facilitation) : défis locaux partagés, points à approfondir (30')
  - 22h00 : Conclusion et clôture (équipe du SMRD)

### 4. Organisation de la rencontre de mise en commun (second cycle):

- 09h30 : Accueil
- 09h40 : Rappel du cadre de la révision du SAGE (SMRD)
- 10h00 : Les défis pour l'eau : présentation des productions locales (porteurs de parole citoyens, SMRD) puis réponses aux demandes de précision ou de clarification
- 11h25 : Approfondissement des travaux (facilitation externe)
- 12h30 : Repas
- 13h45 : Les défis pour l'eau : les réflexions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (SMRD)
- 15h40 : Les défis pour l'eau : rédaction de la proposition citoyenne, proposition d'évolution du travail de la CLE (facilitation externe)
- 16h40 : Conclusions et perspectives, prochaines étapes (SMRD)

# RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

## Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Lors du premier cycle de rencontre, les échanges ont été organisés selon quatre thèmes principaux, reprenant le cadre des réflexions de la CLE : l'eau potable, des activités de loisirs, des milieux en bon état, le partage de l'eau. En synthèse, voici les points clefs (préoccupations, questionnements ou propositions) qui ressortent des échanges :

### L'eau potable :

- **Économiser l'eau** : agir à l'échelle individuelle (récupération d'eau de pluie, systèmes économes...), à l'échelle des réseaux communaux (entretien des réseaux, travail sur la tarification, etc.), et au niveau de l'activité touristique (éducation, quotas, incitation financière aux économies,...).
- **Qualité de l'eau potable** : respecter l'eau = éviter la pollution, ne plus avoir de pesticides ni de nitrates dans l'eau potable, prendre en compte les sources de pollution (industrielles, assainissement, ...),
- **Gouvernance** : qui met en place (question de l'échelle) ?
- **Autres points mis en lien avec ce thème** : question de la réutilisation d'eaux usées traitées, développement de l'urbanisme en question (pour le secteur aval), besoin d'information

### Les activités de loisir :

- **Sensibilisation et information** : développer la signalétique, mener des actions d'éducation auprès des touristes, dans les campings,...
- **Amélioration la qualité des eaux de baignade** : prendre en compte les problématiques ponctuelles (assainissement, décharge sauvage dans le secteur de Loriol,...)
- **Limitation, régulation ou développement des activités** : déconcentrer les activités touristiques dans le temps et dans l'espace, adapter la taxe de séjour,...
- **Autres points mis en lien avec ce thème** : impact des coupes à blanc, problème de l'ambroisie

### Des milieux en bon état :

- **Biodiversité et habitats (cours d'eau, ripisylve, zones humides)** : éduquer, informer, gérer les plantes invasives, gérer les berges et la ripisylve, préoccupations liées aux développements de coupes à blanc pour les centrales à biomasse, problématique du manque d'eau, des pollutions (pratiques agricoles, assainissement), maîtriser de l'urbanisation, poissons et passes à poissons ...
- **Gouvernance** : crédibilité de la CLE, importance de la concertation
- **Transport solide et inondations** : entretenir les berges et le lit des cours d'eau, favoriser le méandrage naturel, besoin de compréhension et d'adaptation locale, ...

- **Autres points mis en lien avec ce thème :** pollutions tous types (agricoles, porcs, vidangeurs, campings, ...), retenues d'eau pour la quantité, pratiques agricoles, forêt et l'érosion

#### **Le partage de l'eau :**

- **Eau agricole :** limiter l'irrigation pour garantir les débits réservés avec des cultures moins consommatrices et de nouvelles pratiques, continuer à faire ou prioriser l'irrigation avec retenues et apports extérieurs
- **Eau industrielle et canaux :** mettre en valeur les démarches exemplaires, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, maintenir le canal d'Aouste, entretenir les canaux à l'aval
- **Eau potable :** économiser, éduquer
- **Economies d'eau :** mutualiser l'utilisation des piscines, optimiser leur fonctionnement, prendre en compte le besoin en eau des milieux
- **Gouvernance :** retenir l'eau ou s'adapter ? changement de mentalité, partager entre usagers, informer des choix, gouvernance citoyenne et lobby ? solidarité amont/aval ? impact du changement climatique ? un modèle de développement en question ? anticiper la régulation de conflits

#### **Selon les secteurs, ressortent aussi quelques points plus spécifiques :**

- **Drôme aval / Livron :** adapter l'urbanisme au ressource en eau potable, problème de décharge sauvage de Loriol, adaptation de la gestion des milieux à la problématique des inondations (importance de l'entretien des berges et du lit)
- **Drôme moyenne / Aouste :** prioriser l'eau potable par rapport aux autres usages, prendre en compte l'eau des fontaines, coût du manque d'eau ? pollution de la Gervanne, maintien du canal d'Aouste, entretien des canaux à l'aval, activer le lien avec les industries et la capacité d'économies indirectes à réaliser comme l'achat de matériel, vêtements
- **Drôme amont / Recoubeau :** gestion communale de l'eau potable avec mutualisation, sensibiliser dans les campings

#### **Évolution du projet résultant de la concertation:**

A ce stade, il ne nous est pas possible de rendre compte des évolutions effectives du projet suite à la concertation préalable puisque les propositions citoyennes feront l'objet d'échange au sein du bureau de la CLE le 14 mai prochain puis lors d'une CLE plénière le 19 juin.

Néanmoins, lors de la dernière rencontre le 6 avril à Espenel, la formalisation de propositions (sur la base des résultats des rencontres précédentes) a été le point clef de l'ordre du jour. Dans les grandes lignes et sans être exhaustif par rapport à l'ensemble des remarques formulées, les évolutions du projet suggérées par les participants peuvent se résumer comme suit :

#### **Enjeu 1 : *Avoir un SAGE opérationnel et utile pour le territoire***

- Pour l'objectif 1A *Assurer une gouvernance efficace jusqu'à la mise en œuvre des dispositions validées*

*collectivement*, il a été proposé de modifier les dispositions pour souligner la dimension prescriptive et opposable du SAGE.

- Pour l'objectif 1B, *Dans un contexte de réchauffement climatique, quel territoire voulons-nous pour demain ?*, il est suggéré :
  - de compléter la description de l'objectif par la notion de lutte contre le réchauffement climatique (en plus de la notion d'adaptation),
  - de compléter les dispositions :
    - par le principe d'imposer l'état de la ressource aux documents d'urbanisme,
    - par l'idée de travailler avec l'ensemble des acteurs,
    - par la prise en compte de l'utilité des canaux, en plus de leur valeur patrimoniale.
- Pour l'objectif 1D : *Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE*, il est proposé d'intégrer la disposition d'une veille environnementale.

### **Enjeu n°2 : Préserver le cadre de vie en vallée de la Drôme en valorisant les services rendus quotidiennement par les milieux**

- Il est souhaité une reformulation de l'enjeu comme suit : Préserver la capacité des milieux à rendre des services dans la durée, pour un cadre de vie sain et de qualité
- Pour l'objectif 2A : *Avoir des milieux aquatiques en bon état* :
  - certains participants proposent de renforcer l'objectif en indiquant :
    - que le périmètre de l'espace fonctionnel de la rivière a vocation à s'agrandir, y compris sur les zones à enjeux socio-économiques actuels au fur et à mesure des possibilités de réintégration,
    - de préférer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques pour maintenir la sécurité des populations là où c'est possible ;
  - il est proposé de compléter les dispositions :
    - par la création d'un conservatoire pour préserver les espaces sensibles liés à l'eau,
    - par la mise en perspective de la préservation des zones humides avec le changement climatique,
    - par l'idée de compléter l'état des lieux des canaux en intégrant leur rôle de rafraîchissement et de corridor.
- Pour l'objectif 2B : *Préserver la richesse des écosystèmes*, il est proposé de compléter les dispositions par l'éducation sur le fonctionnement et la richesse des milieux.
- Pour l'objectif 2C : *Limiter les impacts lors de l'accès aux cours d'eau*, il est souhaité le complément des dispositions par l'idée de renforcer la solidarité entre les communautés de communes pour financer des projets ayant un effet positif sur l'ensemble du bassin versant

### **Enjeu n°3 : La santé publique est prioritaire sur le territoire du SAGE**

- Pour l'objectif 3B : *Lutter contre les pollutions*, diverses propositions sont faites pour compléter les dispositions :
  - mettre en place un « plan piscine » pour encadrer le fonctionnement (vidange, traitement,...) ;

- être vigilant sur la méthodologie de classement des cours d'eau et sa conséquence environnementale et économique avec un débat en CLE ;
  - mettre en place un plan Ambroisie et invasives ;
  - adapter la capacité d'accueil touristique à la capacité d'épuration des eaux (contrôles) ;
  - interdire les kayaks plastiques en période de basses eaux ;
  - Installer des toilettes sèches dans les zones fréquentées avec un entretien régulier ;
  - clarifier la liste des éléments polluants en fonction de leur impact sur la santé ;
  - penser au financement au financement des actions à mettre en place (évolution de la taxe de séjour).
- Pour l'objectif 3D : *Lutter contre l'ambroisie tout en préservant la qualité des milieux, il est proposé de compléter la liste des dispositions avec les point suivants :*
- zones tests pour expérimenter des techniques de lutte ;
  - créer un événement annuel ambroisie dans chaque commune ;
  - sensibiliser les scolaires à la reconnaissance et à l'éradication de l'Ambroisie.

#### **Enjeu n°4 : une eau à partager entre tous les usagers du territoire, en particulier du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre :**

- Concernant l'objectif 4A : *Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables*, il est suggéré :
  - de formuler l'objectif en intégrant la notion de débits réservés ;
  - de compléter les dispositions par les points suivants :
    - prévoir ce qui pourrait être préparé en amont pour éviter ou réduire l'importance des crises ;
    - prévoir ce qui améliorerait le suivi et la fourniture des données à toutes structures concernées.
- Pour l'objectif 4B : *Anticiper l'été en investissant sur l'année pour économiser l'eau de la Drôme, de ses affluents, de sa nappe :*
  - il est proposé une reformulation de l'objectif : Anticiper les pénuries d'eau l'été en investissant toute sur l'année pour économiser l'eau de la Drôme, de ses affluents, de sa nappe ;
  - il est souhaité également de mentionner deux propositions :
    - aider les agriculteurs qui effectuent des transitions vers une agriculture plus durable ;
    - apporter plus de soutien technique et financier aux communes qui élaborent un plan d'amélioration d'eau potable et qui le respecte.
- Pour l'objectif 4C : *Mieux connaître les prélèvements et les actualiser*, deux dispositions sont suggérées :
  - mieux connaître les forages individuels ;
  - connaître les nappes.

Il est proposé enfin de rajouter un **Enjeu n°5 : Sécurité des populations actuellement exposées aux inondations** (localisation sur le bassin versant et notamment sur le secteur Grâne, confluence)

- Dispositions possibles proposées :
  - développer la connaissance de l'aléa sur la basse vallée de la Drôme ;
  - évaluer le risque, développer la culture du risque dans les populations soumises à ce risque ;

- intégration dans Vigicrues ;
- faire un PPRi ;
- entretenir le lit et les digues (surveillance, consolidation, réparation des digues qui sont reconnues et ont fait l'objet d'une étude de dangers en 2016).
- Motivations énoncées :
  - enjeux liés à l'urbanisme pour éviter le développement d'habitations et zones économiques sur les zones inondables (OF8 du SDAGE) ;
  - compétence GEMAPI ;
  - pour la partie digues Le SAGE ne doit pas porter sur une entrée milieu naturel seulement Le territoire n'est pas seulement un milieu naturel mais fait de relations homme/milieu ;
  - enjeux à transmettre : éducation, information, sensibilisation (les citoyens alertent sur le fait que le respect de la réglementation actuelle doit être un préalable à ce travail).

## AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

### Une volonté d'ouverture de la CLE:

La CLE, dans la foulée du projet SPARE et en amont du processus de concertation préalable, avait déjà engagé une réflexion sur le nouveau projet de SAGE. Ce premier travail de co-construction des orientations stratégiques s'est fait dans le cadre des quatre commissions thématiques de la CLE en septembre, octobre et novembre 2018 sur la base de l'état des lieux du SAGE et des résultats du programme SPARE. Il est ressorti un premier cadre pour le futur SAGE.

Pour autant, malgré l'existence de ce préprojet, et compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires, le principe d'une participation ouverte sur les enjeux du futur SAGE laissant ouverte l'option d'un projet alternatif, a été validée par le bureau de la CLE réuni le 07 février 2019.

L'articulation de la concertation préalable avec les réflexions et la décision de la CLE (modalités de prise en compte des éléments issus de cette concertation préalable dans le processus de décision) a été clarifiée en amont du lancement de la concertation préalable (cf. note méthodologique pour la révision du SAGE Drôme en annexe 5) et explicitées lors de chacun des temps de participation.

### Un processus calibré en fonction aux contraintes de temps et de mobilisation:

Compte tenu du territoire et de la population concernés (cf. § fiche d'identité du projet), une adaptation du dispositif aux réalités du territoire est apparue incontournable, d'où l'organisation d'un premier cycle de rencontre dans trois sous-territoires (cf. § Organisation et déroulement de la concertation).

Par ailleurs, la durée de mise en œuvre du dispositif participatif a été contrainte. Le Syndicat Mixte souhaite en effet soumettre à la CLE les résultats de la concertation avant l'été de façon à ce que le projet puisse être présenté le 11 octobre 2019 au Comité technique de bassin conformément aux attentes de l'Agence de l'eau (cf. note méthodologique pour la révision du SAGE Drôme en annexe 5). C'est pourquoi la concertation préalable s'est



effectivement déroulée du 4 février au 06 avril 2019, sur une durée sensiblement inférieure à la limite des 3 mois.

S'est ajouté à cela, pour l'équipe du SMRD, deux autres contingences :

- la crainte d'une difficulté de mobilisation du public dans la durée, et le risque d'un essoufflement, la mise en place de ce nouveau dispositif participatif intervenant dans la foulée du programme SPARE (organisation de 62 évènements),
- les moyens humains à allouer pour la mise en œuvre de la concertation.

Tout cela a conforté l'équipe du SMRD dans le choix d'organiser un premier cycle de rencontres territoriales et lui a fait préférer, pour ce premier cycle, un déroulement en une seule réunion (chaque rencontre se déroulant en deux temps) plutôt qu'en deux réunions (cf. § Organisation et déroulement de la concertation).

Si la seconde option, d'un point de vue méthodologique, nous paraissait plus adaptée (car elle aurait favorisé une meilleure compréhension des informations et une démarche de co-construction plus poussée à l'échelle locale), l'alternative proposée d'une réunion de synthèse pour mettre en commun et formaliser des propositions à l'échelle du bassin versant Drôme a permis néanmoins une réelle démarche de construction collective.

### **Une communication large et complète:**

La communication en amont de la concertation préalable visant à transmettre à la population des éléments d'information sur le SAGE et à la mobiliser dans le cadre du dispositif participatif a fait l'objet de nombreuses actions (cf. § Organisation et déroulement de la concertation). La diversité des supports utilisés, leur complémentarité (papier, numérique, radio) et leur déploiement dans le temps nous paraissent adaptés à la diversité des composantes du territoire (plus urbaines en aval, plus rurales en amont) et ont permis une couverture dans le temps.

Il faut noter également sur ce point que la possibilité était laissée à ceux qui le souhaitent de transmettre leur contribution en ligne ; cette modalité a été finalement très peu utilisée (une seule contribution). Peut-être, cela ne correspond-il pas à une demande de locale de participation ? Ou bien, les antécédents du programme SPARE l'ont rendu peu utile aux yeux de la population ? Ou bien cette possibilité a-t-elle manqué d'explicitation ? Difficile d'apporter un élément de réponse précis mais ces trois hypothèses sont sans doute à combiner.

### **Une mobilisation en demi-teinte mais une réelle participation:**

Comme indiqué au § Chiffres clefs de la concertation, la mobilisation apparaît modeste ; elle n'est cependant pas négligeable (10 + 30 + 22 + 12 = 74 participations et 70 personnes au total). Il faut par ailleurs tenir compte des démarches participatives mises en place dans le cadre du projet SPARE qui ont mobilisées dans la durée un public large (368 personnes) ; le nombre d'évènements organisés dans ce cadre (62 sur 3 ans) explique peut-être une forme d'essoufflement du public.

Cette mobilisation, bien que modeste, a permis cependant la mise en place d'une dynamique collective grâce à la diversité des participations (habitants, élus, socio-professionnels) et au cadre d'animation proposé.

### **Une animation laissant place à l'expression de chacun:**

Le cadre proposé pour l'animation des rencontres a laissé une large place à l'expression de la parole citoyenne. De plus, conformément à ce que nous avons préconisé, il ne s'agissait pas simplement pour le SMRD de recueillir des avis, mais de faire en sorte de mettre en place une dynamique de co-construction. Des temps de présentation

alternaient ainsi avec des temps de réflexion et de travail collectif et des temps de mise en commun. Ce principe de travail collectif a été poussé jusqu'à la formulation ou reformulation d'orientations stratégiques, l'idée étant que des propositions alternatives puissent être par la suite proposées à la CLE.

### **Une prise en compte des recommandations des garants:**

Il faut noter une réelle ouverture du SMRD aux recommandations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation du processus de concertation. On peut revenir ici sur trois points, évoqués dès les premiers temps de travaux préparatoires, dont la prise en compte a été structurante pour la conception et l'animation du processus de concertation préalable :

- **Un principe de co-construction** : Nous avons insisté dès le départ sur l'intérêt de la construction collective pour renforcer la pertinence et la portée du projet. Et le SMRD s'est engagé sans réticence dans cette voie, même si dans une telle démarche de concertation préalable, la tentation peut être grande de se limiter la participation à de simples réunions d'information et de consultation. Comme évoqué plus haut, cette ambition de co-construction aurait pu être poussée plus avant en prévoyant deux temps de rencontre successifs à l'échelle locale ; les contraintes de temps, de moyens et les craintes d'une mobilisation du public difficile dans la durée ont fait pencher cependant le SMRD pour une option à une seule rencontre dans chaque sous-territoire.

- **Un processus ouvert sur le contenu** : Malgré les réflexions préalables de la CLE sur le futur projet de SAGE, cette recommandation a été pleinement pris en compte par l'équipe du SMRD et le bureau de la CLE réuni le 07 février 2019. La conception du dispositif participatif, tout comme son articulation à la décision ont été pensées de façon à laisser la porte ouverte à un projet alternatif : expression des besoins et propositions au cours du premier cycle de réunion, formulation de propositions alternatives au cours du second cycle, ajustement du projet par la CLE.

- **Une participation large** : Malgré la fin récente du programme SPARE qui aurait pu mettre en second plan l'enjeu de mobilisation et d'implication de citoyens compte tenu des actions menées durant les trois années précédentes, le SMRD a joué le jeu d'un dispositif conçu pour une participation large (répartition territoriale des réunions, communication sur les possibilités de participation).

**Au global et compte tenu de ce qui précède et des contraintes associées, nous estimons que cette que cette concertation s'est déroulée dans de bonnes conditions, a permis des échanges constructifs dans un bon état d'esprit qui ont produit des propositions de nature à faire évoluer et progresser le projet. Nous tenons à souligner ici l'excellent état d'esprit du Maître d'Ouvrage et de ses équipes au cours de la préparation et la réalisation de cette concertation.**

## **RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Rendre compte du destin des produits de la concertation préalable:**

A l'issue des rencontres, certains participants ont fait part de leur souhait d'être informé du devenir des propositions faites dans le cadre du processus de concertation préalable : ils étaient curieux de savoir dans quelle mesure et en vertu de quels arguments ces propositions seraient ou pas prises en compte ?

Cela amène à mettre en avant un point essentiel : la reddition de compte. Cet aspect ne doit en effet pas être négligé, et de notre point de vue, la restitution ne doit pas se limiter à un simple compte-rendu. Il s'agit bien sûr de rendre compte de ce qui a été produit collectivement mais aussi, dans l'idéal, il s'agit de rendre visible le destin des propositions alternatives finalement soumises à la CLE : autrement-dit, il s'agit d'être transparent sur les propositions finalement retenues ou pas, en accompagnant si possible cela de l'argumentaire de la décision.

Miser sur cette transparence et cette traçabilité permettra de renforcer la crédibilité et la place des démarches participatives menées dans le cadre du SAGE. Comme cela a été fait dans le cadre de cette concertation préalable, pour favoriser la compréhension des décisions prise, il est important d'être au clair sur les marges de manœuvre (ce que peut le SAGE, ce qu'il ne peut pas) et in fine sur les arbitrages (qu'est-ce qui a été décidé collectivement ?).

### **Permettre le suivi des avancées de la démarche de révision et de la mise en œuvre du projet:**

Cet aspect peut être lié au point précédent mais il concerne plus la transparence du processus de révision en lui-même et la mise en œuvre du nouveau projet : quelles en sont les étapes ? Quelles sont les modalités d'arbitrage ? Comment sont définies les priorités ? Cela rejoint aussi plus largement la question du suivi et la façon dont sont établis les liens avec les habitants / citoyens du territoire que ce soit via les actions d'information ou des modalités de suivi permettant leur participation (voir ci-dessous).

### **Imaginer des façons de prolonger la dynamique participative:**

La dynamique participative engagée dans le cadre de la révision permet en quelque sorte de créer un pont entre l'instance représentative des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire, la CLE, et les habitants ou citoyens du territoire. Ce lien paraît utile et fécond car il permet d'enrichir la vision des réalités locales en élargissant le cercle de la participation, en limitant le jeu des postures et en renforçant une culture commune à l'échelle du territoire. Faire vivre ce lien nous paraît particulièrement utile et c'est quelque part l'orientation qui avait été prise à travers le programme SPARE.

Notre recommandation vise donc à encourager la réflexion sur la façon de faire vivre ce lien, y compris dans cette période de révision du SAGE : il peut s'agir de la possibilité laissée à des citoyens, sur leur demande, de participer à des réunions de la CLE (possibilité qui existe déjà dans le cadre de la CLE du SAGE Drôme) ; il peut s'agir aussi d'ateliers participatifs pour éclairer certains points particuliers et enrichir les décisions de la CLE ; on peut aussi citer

ici la proposition d'une participante qui pourrait rentrer dans ce cadre : elle suggérait la mise en place d'un appel à projet pour permettre à des habitants, des associations de participer à des actions concrètes (sensibilisation, chantiers participatifs,...)

### **Renforcer la visibilité des apports du SAGE sur le territoire en cohérence avec d'autres dispositifs:**

Cette dernière recommandation fait le lien au besoin de concrétisation que plusieurs participants ont exprimé. Le SAGE est un outil complexe dont il n'est pas toujours facile de cerner la portée et la traduction concrète sur le territoire. Qu'il s'agisse du volet réglementaire ou du plan d'aménagement et de gestion durable, les déclinaisons méritent d'être explicitées et vulgarisées. Ce qui est intéressant à ce niveau pour faire le lien au projet de SAGE en lui-même, c'est de mettre en perspective ces apports avec le projet définis collectivement grâce au travail de la CLE et à la participation des citoyens. Rappeler ce cap collectif, c'est aussi resituer le projet vis-à-vis de l'intérêt commun : tel qu'il ressort des échanges au sein de la CLE et des rencontres avec les citoyens.

Cela peut sembler évident, mais il nous semble bon de le rappeler à l'heure où la pertinence de nombreux dispositifs technico-administratifs est remise en question.

La question de la complémentarité a aussi son importance : qu'apporte le SAGE par rapport aux autres outils de planification ou programmes opérationnels existants sur le territoire (SCOT, PLU,...) ? Comment s'articule-t-il à ces dispositifs ?

## LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Info'Drom N°21 mars 2018
- ANNEXE 2 Mailing
- ANNEXE 3 Flyers
- ANNEXE 4 Dossier de Presse
- ANNEXE 5 Note méthodologique pour la révision du SAGE Drôme
- ANNEXE 6 : Fréquentation du site Internet du Syndicat mixte

- **ANNEXE 1 Info'Drom N°21 mars 2018**



## LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX A DÉMARRÉ ...

Le SAGE Drôme (**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Drôme et de ses affluents**) est entré officiellement en révision en avril 2018. L'**état des lieux du bassin versant** actualisé a été approuvé par la CLE (Commission locale de l'eau) en décembre 2018. Il contient la description complète des usages ainsi que l'analyse de l'état des cours d'eau et de la ressource sur plusieurs années. Complété par les résultats du projet SPARE, il va permettre de mettre à jour les **défis du territoire en matière de gestion de l'eau et des rivières pour aujourd'hui et pour les générations futures**. C'est ensuite dans le SAGE qu'ils seront détaillés.

Les membres de la CLE ainsi que l'équipe du SMRD, qui en fait le secrétariat, ont commencé ce travail et réfléchissent à ce que pourraient être les grands enjeux du futur SAGE, ses objectifs et les différentes actions à réaliser pour les atteindre.

Depuis le 4 octobre 2018, une **étape de concertation** lors de la révision des SAGE est devenue obligatoire. Convaincue de l'intérêt de travailler avec les citoyens, la CLE y voit l'opportunité de vous solliciter à nouveau.



Restitution du projet SPARE au monastère de Sainte Croix : débat mouvant du 13/10/18

### LES SÉANCES PUBLIQUES À RETENIR :

Le SMRD invite la population à participer à la formulation des **défis du prochain SAGE Drôme**. Cela se fera lors de deux ateliers de travail :

**Un atelier à l'échelle locale**, pour échanger et s'informer sur différents thèmes : le partage de l'eau, l'eau potable pour le futur, les intérêts d'avoir des milieux en bon état, les activités de loisir, etc. Au choix, à 18h :

- Lundi 25 mars, salle des fêtes de Livron-sur-Drôme
- Mercredi 27 mars, salle des fêtes de Aouste-sur-Sye
- Vendredi 29 mars à l'ESAT à Recoubeau-Jansac

*Soyez à l'heure, l'atelier sera suivi d'un apéritif.*

**Un atelier à l'échelle du bassin versant**, pour une mise en commun du travail local et la rédaction des défis du territoire en matière d'eau qui seront présentés à la CLE pour l'éclairer dans ses choix :

- Samedi 6 avril 2019 de 9h30 à 17h à la salle des fêtes d'Espenel. *Repas partagé.*

*En cas d'empêchement, vous pouvez envoyer vos contributions à [info@smrd.org](mailto:info@smrd.org). Et si vous souhaitez être informés et peut-être venir observer une réunion de la CLE du SAGE Drôme, n'oubliez pas de communiquer votre adresse mail au SMRD.*

### QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

Le SAGE (**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux**) fixe les objectifs, les actions et les règles permettant de préserver ou de restaurer les milieux aquatiques et de gérer la ressource en eau de façon équilibrée et durable à l'échelle d'un bassin versant.

1<sup>er</sup> SAGE élaboré en France, le SAGE Drôme a été approuvé en 1997 et révisé une première fois en 2013. Il est rédigé par la **Commission locale de l'eau (CLE)**, une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'État. La CLE du SAGE Drôme date de 1993. La concertation et la discussion entre acteurs sur le bassin versant de la Drôme est ainsi vue depuis longtemps comme une solution aux problèmes qui se posent en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

L'animation et le secrétariat de la CLE et du SAGE sont assurés par le **Syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents (SMRD)**.

Pour être validé, le prochain SAGE Drôme devra être soumis à l'avis des collectivités locales, du comité de bassin de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à une **enquête publique**.

Une fois **approuvé par le Préfet**, le SAGE devra être appliqué par tous sur son territoire.

- ANNEXE 2 Mailing

**Jacques FINETTI**

**De:** Claire PETITJEAN SMRD <c.petitjean@smrd.org>  
**Envoyé:** mardi 26 février 2019 10:49  
**À:** Claire PETITJEAN SMRD  
**Objet:** [révision SAGE Drôme] : participez à la stratégie de vos rivières !

Si vous ne pouvez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



[Etat des lieux du territoire](#)   [Qu'est-ce que le SAGE ?](#)   [Qui est la CLE ?](#)

### Révision du SAGE Drôme Quels sont les défis du territoire en matière d'eau ?



#### **Livron-sur-Drôme** **Lundi 25 mars**

RDV 18h en salle des fêtes pour une soirée d'informations-échanges sur les défis du territoire



#### **Aouste-sur-Sye** **Mercredi 27 mars**

RDV 18h en salle des fêtes pour une soirée d'informations-échanges sur les défis du territoire



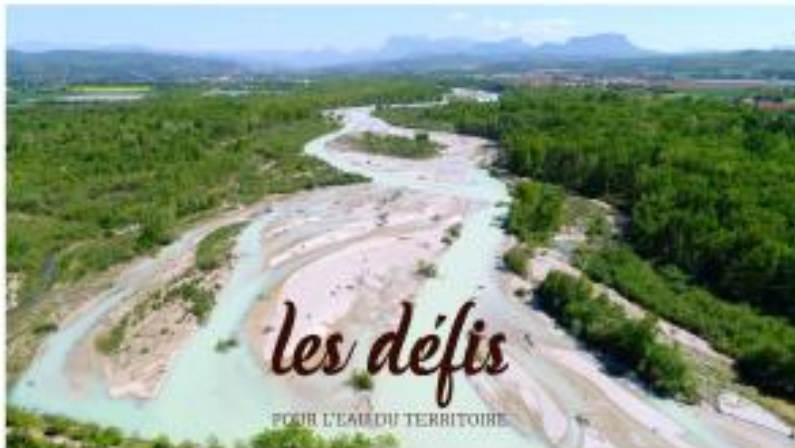
#### **Recoubeau** **Vendredi 29 mars**

RDV 18h salle H. Durant (Château) pour une soirée d'informations-échanges sur les défis du territoire (attention changement de lieu)

### **Approfondissement du travail** **Espenel, le samedi 6 avril**

Ces ateliers seront suivis d'une réunion territoriale qui permettra d'approfondir les réflexions sur les défis du territoire et de proposer une formulation à transmettre à la CLE. Réunion en salle des fêtes d'Espenel le samedi 6 avril de 9h30 à 17h. Repas partagé. Des porteurs de paroles pourront présenter les réflexions des réunions locales.





### Cocreation de propositions pour la formulation des défis du prochain SAGE

Pour associer les acteurs, les citoyens à la rédaction du nouveau SAGE Drôme, une phase de concertation préalable ouverte à tous les citoyens est organisée par le Syndicat mixte de la rivière Drôme et affluents pour coconstruire la stratégie de ce futur SAGE.

Le bassin versant de la Drôme étant étendu sur 83 communes, il est proposé de travailler en deux phases : une réunion locale répétée sur les 3 grands secteurs du bassin versant et une réunion territoriale. Retenez vos dates dès maintenant pour découvrir l'état des lieux du territoire, présenté par le SMRD, et discuter des défis qui nous attendent.

Les résultats de ces ateliers seront présentés en Commission Locale de l'Eau au Printemps pour permettre à ses membres de décider des nouveaux défis du SAGE Drôme en conséquence.

*Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil de planification des politiques de l'eau d'un territoire qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Contraint de respecter la réglementation nationale et les orientations du SDAGE à l'échelle du grand bassin Rhône Méditerranée Corse, il offre la possibilité de mettre en valeur des spécificités locales et de les prioriser. Il est considéré comme une feuille de route à suivre par les acteurs du territoire (élus, techniciens et citoyens) et les documents d'urbanisme du territoire doivent s'y conformer. Il n'inclut pas le financement des opérations mais identifie qui pourrait les faire, leur coût potentiel, ...*

Syndicat mixte de la rivière Drôme  
et de ses affluents  
1, place de la République  
26340 SAILLANS  
[info@smrd.org](mailto:info@smrd.org)



- ANNEXE 3 Flyers

# Quels défis pour l'eau du territoire ?

Soirée d'informations/échanges, au choix, près de chez vous  
Rendez-vous à 18h, collation offerte

LIVRON/DRÔME

LUNDI

25

MARS

AOUSTE/SYE

MERCREDI

27

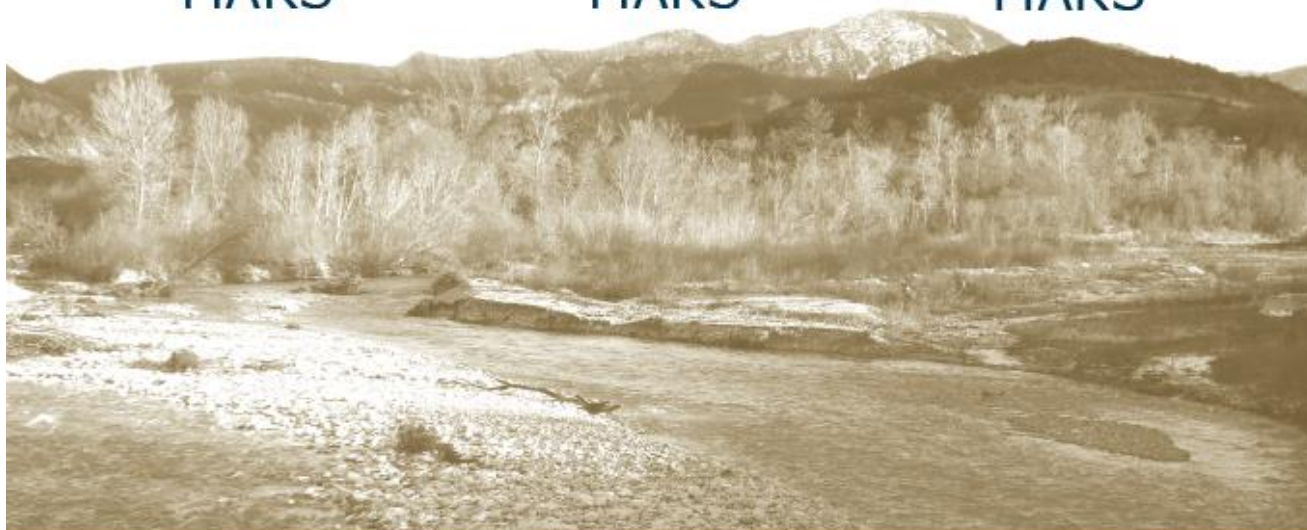
MARS

RECOUBEAU

VENDREDI

29

MARS



Réunion territoriale  
pour approfondir  
ensemble  
ESPENEL

SAMEDI

6

AVRIL

de 9h30 à 17h, repas partagé

Pour en savoir plus <http://www.riviere-drome.fr>  
Contact SMRD 04 75 21 85 23 [info@smrd.org](mailto:info@smrd.org)



impression : Veziant Imprimeur Crest

t. +33 (0)1 44 49 65 50 - [garant@uebatpublic.fr](mailto:garant@uebatpublic.fr) - [www.uebatpublic.fr](http://www.uebatpublic.fr)

- ANNEXE 4 Dossier de Presse

## CONFERENCE DE PRESSE - MARS 2019

### **Ordre du jour :**

- Fin du projet SPARE
- Révision du SAGE Drôme
- Présentation de l'état des lieux
- Concertation du public sur les défis du territoire

### **Objectif :**

Mobiliser le public et les acteurs pour les réunions publiques pour partager l'état des lieux du territoire et créer une culture commune de la rivière et échanger sur les différents points de vue pour l'avenir

# REVISION DU SAGE

## ORDRE DU JOUR

- Le projet SPARE terminé en décembre 2018 : objectif de faire participer en amont de la révision du SAGE
- Les résultats de SPARE régulièrement utilisés pour le travail de révision par la CLE et le SMRD
- La 2<sup>ème</sup> révision du SAGE a démarré en avril 2018 par l'établissement de l'état des lieux du territoire validé en décembre.
- Prochaine étape : concertation du public pour élaborer la stratégie du futur SAGE

### Quelques repères :

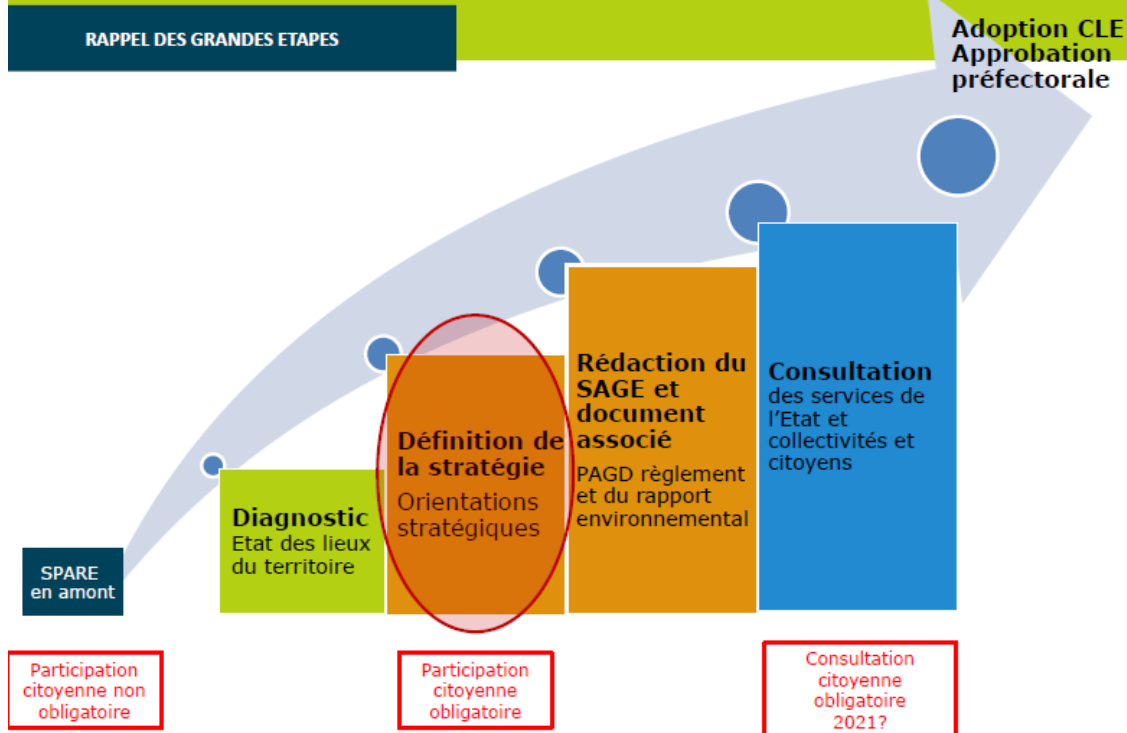
1<sup>er</sup> SAGE Drôme en 1997

2<sup>ème</sup> SAGE Drôme en 2013

3<sup>ème</sup> SAGE Drome prévu en 2021

## 2<sup>ème</sup> REVISION DU SAGE DROME

### RAPPEL DES GRANDES ETAPES



## LE SAGE, UNE FEUILLE DE ROUTE INCONTOURNABLE

### LE SAGE DROME

- Le SAGE doit respecter la réglementation nationale et européenne
- Le SAGE doit s'inscrire dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée
- LE SAGE a un impact direct sur :
  - Les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, ...) doivent être compatibles aux dispositions du SAGE
  - Les programmes des collectivités et gestionnaires de l'eau (respect et mise en œuvre des dispositions)
  - Les décisions administratives (installations classées, arrêtés d'autorisation, ...)
  - Les usagers (le règlement du SAGE est opposable aux tiers)

# ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

ACTUALISATION DES DONNEES EN 2018

## LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Principale ressource pour l'alimentation en eau potable  
Présence locale de nitrates et de bactéries dans l'eau potable.  
Une quantité en déficit fréquent notamment à l'aval avec des diminutions de prélèvements à venir.

## LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

Une qualité physico-chimique globalement bonne avec des dégradations locales sur la morphologie et la qualité de baignade. Des situation de sécheresse et une gestion de crises consécutives ces dernières années. Les prélèvements sont à diminuer.

## LES MILIEUX ET ESPECES REMARQUABLES

Les cours d'eaux accueillent une riche biodiversité mais le développement d'espèces invasives est constaté. Les zones humides, rares sur le territoire sont à préserver. Des coupes à blancs en bord de cours d'eau sont observées.

## TOURISME ET LOISIRS

Enjeux fort pour la vallée avec une attractivité de tout le territoire et un pic de fréquentation en juillet-août. Une étude de l'impact des activités de loisirs met en valeur la sensibilités des milieux et les pratiques et proposent des pistes d'aménagement. La préservation de la ressource en eau et des milieux est indispensable au développement et à la sécurisation des activités de loisirs. .

# ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

ACTUALISATION DES DONNEES EN 2018

## DYNAMIQUE FLUVIALE

L'incision est globalement stabilisée.

La plaine du grand lac est une exception en termes de fonctionnement et de gestion.

La continuité sédimentaire est à préserver et à surveiller.

La dynamique des cours d'eau est globalement bonne mais des altérations localisées subsistent où se rencontrent la rivière et les enjeux socioéconomiques.

Les digues et les protections de berges bornent la fonction géomorphologique des tronçons de la Drôme et du Bez.

Des gravières en lit moyen sont présentes sur le bassin.

Présence de décharges en lit mineur.

## INONDATIONS

Crues d'occurrence biennales jusqu'à quinquennales ont été enregistrées.

Erosion de campings, mise à jour d'une décharge en lit mineur, inondation de voies de communications, dégradation d'ouvrages de protection, etc ont été observés.

Mise en place de la compétence GEMAPI, transférée par tous les EPCIs au SMRD

Atlas des digues réalisé.

Etude à venir à l'échelle du bassin pour définir les différents classements possibles et/ou souhaitables, ainsi que les niveaux de protections imposés ou choisis



# LE CADRE DE LA CONCERTATION

## LES DEFIS POUR L'EAU DUV TERRITOIRE

**But : Co-élaborer des propositions pour la formulation de la stratégie du prochain SAGE en prenant appui sur les besoins des habitants et acteurs du territoire et sur les éléments de l'état des lieux**

- **3 réunions à l'échelle locale au choix :**

- Livron sur Drôme : *lundi 25 mars en salle S. Signoret à l'espace culturel*
- Aouste sur Sye : *mercredi 27 mars en salle des fêtes*
- Recoubeau : *vendredi 29 mars au centre de la Croix Rouge*

*Horaires : 18h, buffet offert, facilitateur externe*

*But : Présentation de l'état des lieux, échanges sur les défis pour l'eau*

*Thèmes : le partage de l'eau, l'eau potable pour le futur, les intérêts d'avoir des milieux en bon état, les activités de loisirs*

- **1 réunion à l'échelle du bassin versant**

- **Espenel : Le samedi 6 avril en salle des fêtes**

*Horaires : 9h30 – 17h, repas partagé, facilitateur externe*

*But : Mise en commun du travail local, formulation d'une proposition de stratégie à transmettre à la Commission Locale de l'Eau*

- ANNEXE 5 : Note méthodologique de la révision du SAGE



## METHODOLOGIE DE LA REVISION DU SAGE DROME Document d'étape phases 'état des lieux' et 'orientations stratégiques'

A partir d'avril 2018, le SAGE Drôme est entré en révision officielle. Depuis cette date, les étapes suivantes ont été réalisées :

### ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX

Enjeux : Rédaction de l'état des lieux actualisé du territoire, support du futur SAGE

- Présentation et discussion de la 1<sup>ère</sup> partie du document d'état des lieux en commission thématique dédiée (appelée « observatoire composée d'environ 5 à 10 membres de la CLE) – Janvier 2018
- Présentation et discussion de la 2<sup>ème</sup> partie du document d'état des lieux en commission thématique dédiée (appelée « observatoire composée d'environ 5 à 10 membres de la CLE) - Avril
- Puis dans les 3 autres commissions thématiques de la CLE (qualité et quantité, géomorphologie, patrimoine naturel et usage) pour faire remonter les remarques sur le document d'état des lieux - Sept, oct, nov
- Présentation et discussion des remarques des autres commissions thématiques et de l'atlas géographique de l'état des lieux en Commission thématique dédiée (appelée « observatoire composée d'environ 5 à 10 membres de la CLE) - Novembre
- **12 Décembre 2018 : Approbation en CLE**

### ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES (OS)

Enjeux :

- Rédiger et approuver des orientations stratégiques en CLE
- Intégrer une concertation avec le public.

Etapas :

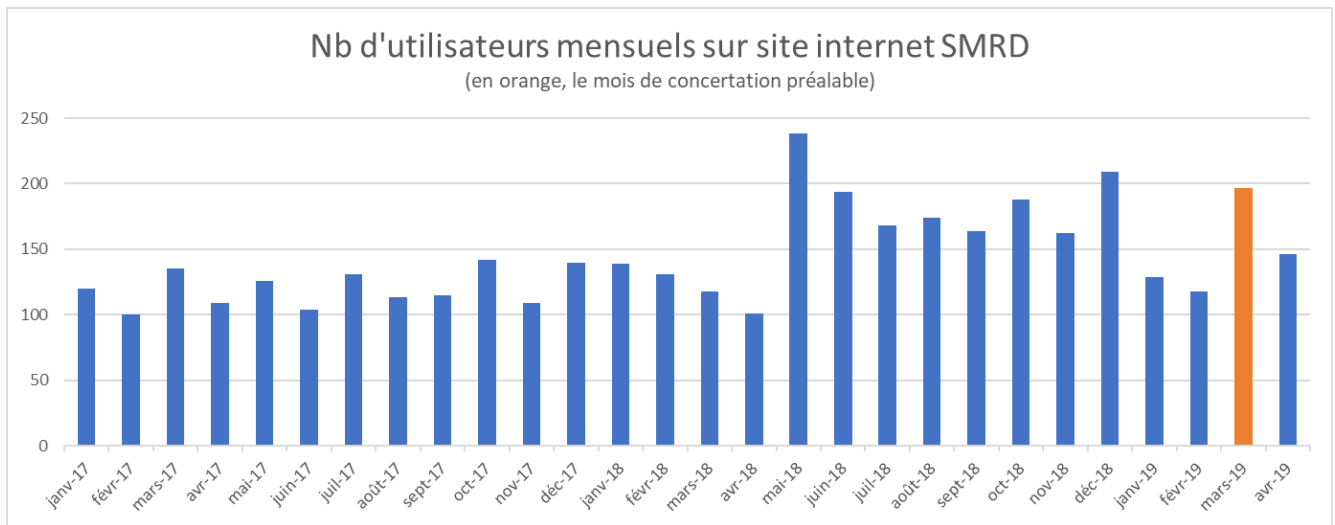
- **1<sup>er</sup> travail de co-construction** des OS dans les 4 commissions thématiques de la CLE
- Sept, oct, novembre 2018 A partir :
  - o des synthèses du projet d'état des lieux
  - o des résultats SPARE sur les thèmes concernés complétés par le thème gouvernance, information, sensibilisation transversal.

Mise en commun des OS proposées

- 4 demi-journées de **travail technique** en concertation de l'ensemble de l'équipe technique du SMRD pour préparer la rédaction une première trame d'OS - Décembre 2018
- Travail réalisé en 3 temps :
- o bilan du SAGE actuel : travail individuel, présentation des 6 dernières années de travail par thème, discussions

- co-rédaction des OS par 2, discussion autour de l'impact des études déterminantes du SMRD qui sont à intégrer dans ce nouveau SAGE, présentation aux autres et réflexion individuelle sur les prochaines OS et leur structuration
  - ➔ Résultats : 5 propositions +/- différentes visions de structuration des OS, mise en commun
  - ➔ Résultat final de ce travail : rédaction d'une V-1 par l'animatrice du SAGE, relue par l'équipe et document de séance du bureau de CLE du 7/2
- 1<sup>er</sup> échanges/amendements en **bureau de CLE** – 7/2/19 + courrier AERMC et FDPMA
  - ➔ Résultat : obtention d'une V0 des OS à soumettre à la CLE et aux acteurs du territoire, aux services de l'Etat et au public
- **Participation citoyenne** accompagnée de garants de la CNDP et d'un animateur externe
  - 1<sup>er</sup> cycle de réunion délocalisé d'Expression des représentations, présentation de l'EDL, formulation des défis. Thèmes : le partage de l'eau, l'eau potable pour le futur, les intérêts d'avoir des milieux en bon état, les activités de loisirs - Livron / Drôme : 25/03 ; Aouste / Sye : 27/03 ; Recoubreau : 29/03
  - 2<sup>ième</sup> cycle de réunion échelle BV de Mise en commun du travail local, formulation des défis du BV et confrontation avec les OS V0
    - ➔ Résultat attendu : un rapport de la participation rédigé par les garants de la CNDP et des propositions de modification des OS pour la CLE
- Travail sur les OS V0 en **Secrétariat technique** – 8/4/19
  - ➔ Résultat attendu : formuler les attentes des services de l'Etat pour le SAGE Drôme et expliciter les points qui sont aujourd'hui hors champ d'application des SAGE
- Travail sur les OS V0 en **CLE élargie** (4CT) – 10/04/19
  - ➔ Propositions de modification des OS voire d'actions pour la CLE
- Présentation et **mise en commun** des 3 nouvelles visions et propositions de modification des OS et arbitrage des divergences par le **bureau de la CLE** – 14/05
  - ➔ Résultat attendu : élaboration d'OS V1 intégrant la concertation des acteurs du territoire, de la CLE, des services de l'Etat et du public
- Discussion et validation de principe sur la base des OS V1 en **bureau de CLE** – fin mai
  - ➔ Résultat attendu : élaboration d'OS V2 à présenter à l'avis de la CLE
- Avis de la **CLE plénière** sur les OS V2 – 19 juin 2019
  - ➔ Résultat attendu : approbation d'OS VF à adresser au Comité technique de bassin
- Avis du **Comité technique de Bassin** sur les OS VF – 11/10/19
  - ➔ Résultat attendu : avis favorable sur les OS VF par le Comité technique de bassin

- ANNEXE 6 : Fréquentation du site Internet du Syndicat mixte





Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)